

PROCÉDURE D'INFORMATION DE L'INDISPONIBILITÉ D'UN ARBITRE POUR UNE DÉSIGNATION DE LA CNCA

Chers arbitres,

Afin d'assurer une bonne organisation, de garantir la couverture arbitrale de l'ensemble des épreuves et dans le respect des engagements de chacun, nous vous remercions en cas d'indisponibilité de suivre, la procédure indiquée ci-dessous :

1. Indisponibilité signalée au plus tard 15 jours avant l'épreuve

→ Envoyer un mail à Johanna PITAVY, en mettant en copie Morgane GARNIER, Alain KOSZYCZARZ, Cédric FONTENEAU.

2. Indisponibilité de dernière minute, moins d'une semaine avant l'épreuve

→ Contacter directement Morgane GARNIER ou Alain KOSZYCZARZ ou Cédric FONTENEAU, jusqu'à obtenir une réponse de l'un d'entre eux.

→ Envoyer également un mail à Johanna PITAVY, en mettant en copie Morgane GARNIER, Alain KOSZYCZARZ, Cédric FONTENEAU.

Il est impératif de respecter cette procédure afin d'assurer le bon déroulement des désignations et des compétitions. Merci à tous pour votre collaboration.

Coordonnées :

Johanna PITAVY : j.pitavy@ffc.fr

Morgane GARNIER : m.garnier@ffc.fr

Alain KOSZYCZARZ : alainkoszy@orange.fr

Cédric FONTENEAU : cedric.fonteneau.commissaire@outlook.fr

+33648915730

+33686133747

+33662320612

La CNCA